

Master 2 Informatique Fondamentale et Appliquée

Année 2022-2023

Stages de fin d'année

10/01/2023

Calendrier 22/23

- Deuxième période : du 02/01 au 24/03 (cours/TD/TP)
Examens : 27/03 au 31/03
- Troisième période : du 01/04 au 30/09 (stage)
Soutenance de stage, et jury du M2 : mi/fin septembre

Le Stage

- Durée minimale de 4 mois
- Durée maximale de 6 mois (contrainte légale)
- Entre le 1 avril et le 30 septembre
- Doit être rémunéré (gratification)
- Il faut établir une convention de stage
- La convention doit être signée quand vous commencez le stage
- Stage en entreprise ou stage de recherche
- Stages à l'étranger possible, mais procédure administrative particulière

La place du stage dans le parcours

- Le stage fait partie de votre *formation*, ce n'est pas un job d'été.
- Ce que nous attendons de votre stage :
 - Vous travaillez sur un sujet technique qu'on a convenu d'avance.
 - Le sujet de votre stage est pertinent pour votre parcours.
 - Vous êtes encadré par un maître de stage.
 - Vous vous intégrez dans une équipe de votre entreprise.
- Ces critères sont importants pour la validation de votre sujet de stage, et aussi pour l'évaluation à la fin.

L'importance du choix de stage

- Le stage est très souvent le point d'entrée pour votre carrière : il faut choisir un stage qui correspond à votre projet professionnel.
- Très souvent il y a à la fin du stage la possibilité de continuer dans l'entreprise avec un CDI - si l'entreprise est contente de votre stage. Ce n'est pas toujours le cas, renseignez vous lors de votre entretien.
- Si votre projet professionnel est une carrière dans l'industrie cherchez un stage en entreprise, si vous avez un projet de carrière académique cherchez un stage de recherche (dans ce cas parlez avec votre responsable de parcours).

Quel type d'entreprise

- Ça dépend de votre projet professionnel :
 - Grand Groupe (SS2I)
 - Recherche et Développement (R&D)
 - Startup

Où trouver des offres de stage ?

- Nous transmettons des offres de stages mais il ne faut pas se limiter à ces offres.
- Regardez l'annuaire des entreprises (en construction)
- Les conférences professionnelles
- Parlez à vos enseignants des matières qui vous intéressent pour votre stage
- Le Réseaux Pro de l'université
- Cherchez sur internet

Profiter de l'offre du POP

- Pôle de l'Orientation et de la Professionnalisation
- <https://u-paris.fr/nouveau-lespace-carriere-des-etudiants/>
- Prise de rendez-vous avec un conseiller
- Accès aux offres de stage et d'emploi
- Ateliers *Rédiger son CV et sa lettre de motivation*, le prochain le 24/1 :

<https://u-paris.jobteaser.com/fr/events/>

153163-rediger-son-cv-sa-lettre-de-motivation-grands-moulins

Acte 1 : Faire valider son sujet de stage

- Envoyer à votre responsable de parcours :
 - un descriptif de votre stage (ça peut être un lien vers une page web, un PDF de l'offre de stage, un mail ...)
 - Le nom de l'entreprise, les dates du stage
 - Des particularités le cas échéant (à l'étranger, etc.)
- Faites ça dans tous les cas, aussi pour des offres de stage transmises par nous.
- Au plus tard après votre acceptation par l'entreprise, ou déjà avant un entretien.
- Si le responsable est d'accord il vous indique le nom de votre *réfèrent universitaire* (pour LP c'est toujours R. Treinen)

Acte 2 : rédiger la convention

- Sur PStage : <https://u-paris.fr/faire-un-stage>
- Imprimer le récapitulatif, et faites le valider par l'entreprise
- Attention : une fois la convention validée on ne peut plus la changer !
- Déposez sur silice :
 - votre *attestation de responsabilité civile*
à demander lors de votre assurance, doit couvrir toute la durée de votre stage, doit confirmer que les stages en entreprise sont couverts
 - votre *justificatif d'adhésion à l'assurance maladie*
à demander à l'assurance maladie
- Envoyez un mail à Sylvia Crochet qui va valider votre convention (ou vous indiquer les choses à modifier).

La Gratification

- À partir du 1/1/2023 : gratification minimale de 4.03 € par heure.
- Si vous avez signé une convention qui porte encore l'ancienne gratification minimale de 3.90 € :
 - Si signé avant le 1/1/2023 : augmentation automatique, pas besoin de produire un avenant.
 - Si signé après le 1/1/2023 : vérifier que le montant minimal est respecté, produire un avenant le cas échéant.
- De toute façon, la gratification est souvent (en Informatique) largement au dessus du minimum légal.

Acte 3 : faire signer la convention

- Une fois que votre convention est validée vous pouvez imprimer le PDF.
- Le circuit de signature se fait (contrairement aux 2 dernières années) sur *papier* !
- Il faut la convention signée *en 3 exemplaires originaux*
- Vous signez, et faites signer l'entreprise et éventuellement votre maître de stage.
- Déposez les 3 exemplaires à l'UFR (accueil en 2027 Sophie-Germain le matin 10h-12h, ou auprès de votre gestionnaire sur rendez-vous).
- Récupérez vos 2 exemplaires signés.
- Transmettez un exemplaire à l'entreprise.

- Tout le processus est décrit sur http://www.informatique.univ-paris-diderot.fr/formations/masters/m2_stages_fin_etudes.
- Il faut prévoir du temps pour toutes ces démarches (au moins 2 semaines).
- Certains entreprises ont des procédures très longues (enquête de sécurité).

Rapport de stage

- Vous rédigez un rapport de stage, date de rendu vers fin août ou début septembre.
- Normalement en Français, demandez l'autorisation pour un rapport en Anglais (stage de recherche, stage à l'étranger)
- http://www.informatique.univ-paris-diderot.fr/formations/masters/soutenance_rapport_stage_m2

Soutenance et Jury

- Soutenance normalement deuxième moitié du mois de septembre.
- Typiquement 30 minutes par étudiant (par ex. 20 minutes exposés, puis 10 minutes de questions).
- Les soutenances sont publiques, sauf exception.
- Préparez des transparents, faites des soutenances blanches !
- Votre maître de stage sera aussi invité.
- Les convocations sont envoyées avant les vacances d'été.

Informations et contacts

- Le wiki de l'UFR :
`http://www.informatique.univ-paris-diderot.fr`
- Suivi administratif : Sylvia CROCHET, bureau 3002, bâtiment SG, `crochet@informatique.univ-paris-diderot.fr`
- Responsables de parcours : prendre rendez-vous par email
 - DATA : Amélie Gheerbrant `amelie@irif.fr`
 - IMPAIRS : Arnaud Sangnier `Arnaud.Sangnier@irif.fr`
 - LP : Ralf Treinen `treinen@irif.fr`